



LA BRETONNIERE
CFA AGRICOLE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

A RETOURNER AVANT LE 1^{er} JUILLET 2025

Par mail en retour de ce mail ou par courrier à :
CFAAH La Bretonnière/Secrétariat CFA
67 rue du Séquoia 77120 Chailly en Brie

FORMATION DEMANDEE :

IDENTITE DE L'APPRENTI(E)

NOM : PRÉNOM :

Sexe: Masculin Féminin Nationalité:

Né(e) le : Commune de naissance : Dpt :

E-Mail de l'apprenti(e) :

Téléphone de l'apprenti(e) :

Adresse de l'apprenti(e) :

N° de Sécurité Sociale du candidat **(obligatoire)**

Avez-vous une reconnaissance MDPH? OUI NON (si oui merci de nous joindre une copie de votre notification à jour)

Avez-vous une reconnaissance RQTH? OUI NON (si oui merci de nous joindre une copie de votre notification à jour)

RESPONSABLE LÉGAL DE L'APPRENTI(E) *(Tous nos courriers seront envoyés à cette adresse)*

Lien de parenté : Père Mère Tuteur Autre cas

Nom et Prénom du Responsable LÉGAL :

Adresse du Responsable LÉGAL:

Code postal : Commune :

Tél. Domicile : Tél Portable: père : mère :

Email Parents :

Tél. Professionnel du responsable légal :

Profession **(obligatoire)**:

Situation : MARIE DIVORCE CONCUBINAGE Autre :

AUTRE RESPONSABLE

Lien de parenté : Père Mère Tuteur Autre cas

Nom et Prénom du Responsable :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél Portable : Email :

Profession **(obligatoire)** :

LA VIE SCOLAIRE ET/OU L'INTERNAT

REGIME DEMANDE :

EXTERNE INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE

> **INFORMATIONS CONCERNANT LES APPRENTI(E)S**

Au regard du code du travail, toute absence d'un(e) apprenti(e) doit-être justifiée par **un arrêt de travail**. Le justificatif doit arriver au plus tard **48H dès le début de l'absence**.

> **INFORMATIONS CONCERNANT L'INTERNAT**

L'internat est un service proposé aux familles afin que les apprenti(e)s puissent suivre leur formation dans de bonnes conditions. Il n'est en aucun cas un droit et la priorité sera donnée aux apprenti(e)s habitant loin du CFA. Il est soumis à des règles spécifiques de vie en collectivité, contenues dans le Règlement Intérieur de l'établissement. Un(e) apprenti(e) majeur(e) ou un(e) apprenti(e) mineur(e) est soumis(e) au respect de ces règles. Le maintien de ce service pourra être examiné à tout moment si l'établissement considère que l'apprenti(e) ne se conforme pas à ces règles de vie.

> **AUTORISATIONS DE SORTIE POUR L'ANNEE 2025/2026**

Les autorisations ci-après sont à compléter obligatoirement, que votre enfant soit mineur ou majeur. Toute sortie ponctuelle doit faire l'objet d'une autorisation écrite (de la part des parents pour les mineurs, de la part de l'apprenti(e) ou des parents pour les majeurs) :

> Soit par lettre à l'intention de la Vie Scolaire du CFA

> Soit par mail à l'intention de la RESPONSABLE VIE SCOLAIRE nora.boudjadja@educagri.fr

La Vie Scolaire se réserve le droit d'appeler les familles pour vérifier la véracité des justificatifs.

A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT

Pour rappel, l'apprenti(e) est un(e) salarié(e) tenu(e) d'effectuer 35h de temps de classe et de présence au CFA chaque semaine.

Toutefois après avis exceptionnel de la Vie Scolaire et accord de la Direction, l'apprenti(e) peut être libéré(e) après la dernière heure de cours en cas de modification exceptionnelle de son emploi du temps ;

→ Accord du responsable légal OUI NON

> **GESTION DU MERCREDI EN CAS D'APRES MIDI SANS COURS POUR LES INTERNES**

→ J'autorise mon enfant, après accord de la Vie Scolaire, à quitter le CFA le mercredi après la dernière heure de cours de la matinée et à rentrer au plus tard à 17h OUI NON

→ J'autorise mon enfant à quitter le CFA le mercredi après la dernière heure de cours de la matinée et à rentrer le jeudi matin en classe pour 8h15 OUI NON

> **INFORMATION CONCERNANT LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT**

Le règlement intérieur sera remis à l'apprenti(e) le jour de sa rentrée scolaire.

Les parents et l'apprenti(e) devront obligatoirement signer et rendre à la Vie Scolaire l'accusé-réception qui se trouve à la fin du règlement, attestant qu'ils en ont pris connaissance.

> **DECRET INTERDISANT DE FUMER DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DU 01/02/17**

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur..... **Responsable légal ou tuteur de l'apprenti(e)** :scolarisé(e) à **La Bretonnière** pour l'année 2025-2026 déclare avoir pris connaissance du décret relatif à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires.

Par mesure de sécurité, veuillez indiquer si des dispositions particulières doivent être prises concernant la santé de votre enfant (inscrites **OBLIGATOIREMENT au préalable dans le dossier médical).**

NON OUI, précisez :

.....

Avez-vous trouvé un Maître d'apprentissage pour cette rentrée ?

NON OUI

Si oui, nom de l'entreprise et ville :

dans le cas où cela n'est pas déjà fait, merci de faire remplir par l'entreprise la fiche d'information jointe au dossier.

SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE (obligatoire)

Classe précédente :

Établissement précédent (nom et ville) :

Etes-vous titulaire d'un Diplôme ? OUI NON

Si OUI lequel :

Etiez-vous en Apprentissage en 2024/2025 ? OUI NON

(Si oui, vous devez nous fournir une copie de votre ancien contrat)

Autorisation de droit à l'image 2025/2026

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le **CFAAH La Bretonnière** dont le siège est situé au 67 rue du Sequoïa, 77120 Chailly en Brie et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'année scolaire 2025/2026.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tout support, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est liée par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____

Signatures

Responsable légal	Apprenti(e)

Documents Obligatoires à compléter

- Document destiné à l'Agence Comptable
- Autorisation de traitement médical et d'intervention chirurgicale

Documents Obligatoires à fournir

- * Un Relevé d'Identité Bancaire ou postal **du responsable légal et de l'apprenti(e)**.
- * Une **photocopie recto/verso lisible de la carte d'identité** de l'apprenti(e) en cours de validité (pas en couleur et sur papier de format A4 (21x29.7)).
- * **Pour les Parents Divorcés**, une copie du jugement justifiant de l'autorité parentale (sauf pour les parents l'ayant déjà fourni l'an dernier)
- * **Un EXEAT** de l'établissement précédent (justificatif de fin de scolarité sur cet établissement). Ce document ne vous sera fourni que fin juin par l'établissement d'origine de votre enfant, merci de nous le fournir dès que possible.
- * **Photocopie des pages du carnet de santé** ou de vaccination, correspondant aux vaccinations (B.C.G., diphtérie, tétanos, poliomyélite), sinon, la photocopie des certificats de vaccination. **La vaccination antitétanique ou son rappel doit dater de moins de 5 ans.**
- * Une photocopie du ou des **diplômes déjà obtenus** (CFG, Brevet des Collèges...)
- * **Photocopie de l'attestation d'assurance pour l'année scolaire 2025-2026** (Assurance scolaire ou extra-scolaire couvrant la responsabilité civile).

INFORMATIONS UTILES A DESTINATION DES CANDIDATS ET DE LEUR FAMILLE

ENTREE EN APPRENTISSAGE :

- La signature d'un contrat d'apprentissage est possible **de 16 à 30 ans** ou **dès 15 ans pour les jeunes ayant suivi le cycle complet du collège.** (Présentation bulletin du dernier trimestre obligatoire)
- **Les élèves sortant de 3^{ème} qui auront 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année de rentrée peuvent intégrer le CFA dès la rentrée scolaire** à condition d'avoir signé une convention entre le Collège d'origine, le CFA et le jeune. Le démarrage du contrat d'apprentissage sera différé à sa date anniversaire.
- Un **test de positionnement** sera effectué afin de garantir votre orientation.

L'APPRENTISSAGE EN PRATIQUE :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE = CONTRAT DE TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL

- Contrat **CDD (Contrat à Durée Déterminé)** d'une durée de 2 à 3 ans.
- 45 jours de **période d'essai** en entreprise.
- **35 heures** de travail par semaine en entreprise et 35 heures de cours par semaine au CFA.
- L'apprenti est considéré comme salarié au CFA.

CONGÉS

- Chaque apprenti dispose de **5 semaines de congés payés prises sur le temps en entreprise exclusivement** et en accord avec le responsable soit 2,5 jours cumulés par mois.

ABSENCES & RETARDS

- Toute absence doit être justifiée par un **arrêt de travail, y compris au CFA.**
- Toute absence sans justificatif (arrêt maladie, arrêt de travail, événement familial – décès, mariage...) pourra impliquer une **retenue de salaire.**
- Pour tout retard ou absence justifié ou non justifié, le maître d'apprentissage sera tenu informé par le CFA.
-

HORAIRES DES COURS (35h hebdomadaire)

Lundi: 9h10-16h45 Jeudi : 8h15-16h45
Mardi: 8h15-16h45 Vendredi : 8h15-16h45
Mercredi : 8h15-12h50 ou 16h45 si besoin

REMUNERATION : :

- Le salaire minimum est de 27% du SMIC pour un jeune de 15 ans en 1^{ère} année d'apprentissage. La rémunération évolue selon l'âge, l'ancienneté et le niveau de formation de l'apprenti.

Situation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans
1 ^{ère} année	486,49€ (27% SMIC)	774,77 € (43% SMIC)	954,95 € (53% SMIC)
2 ^{ème} année	702,70 € (39% SMIC)	918,92 € (51% SMIC)	1099,10 € (61% SMIC)
3 ^{ème} année	990,99 € (55% SMIC)	1207,21 € (67% SMIC)	1405,40 € (78% SMIC)

FOURNITURES ET MATÉRIELS A PRÉVOIR :

Pour les internes, prévoir : Draps, Couette, Oreiller, Linge de toilette, chaussons et 2 cadenas

Chaque apprenti doit être en possession de :

- * Une clé USB
- * Une calculatrice Casio graph 25+ Pro
- * Une tenue de sport (sauf pour les BP)
- * Une tenue de travaux pratiques (pantalons de travail, chaussures de sécurité, une paire de gants, une paire de lunettes de sécurité, des bouchons d'oreilles pour les espaces verts).
- * Un PC portable est conseillé pour les apprentis de BTS.

Liste des fournitures scolaires (pour la 1^{ère} semaine de cours au CFA) :

- * Une trousse complète (stylos, crayons, gomme, stabilos, règle, ciseaux, équerre, rapporteur, correcteur).
- * Un classeur grand format avec intercalaire + feuilles grands carreaux.
- * 2 carnets A6 ou B6 (pour les travaux pratiques)
- * Un trieur
- * Une chemise à rabat avec élastique

TARIF INTERNAT ou DEMI-PENSION :

Le tarif sera calculé par notre comptable à la rentrée. Ce calcul se fait en fonction de votre coefficient familiale.

CFAAH La BRETONNIERE

67 rue du Séquoia, 77120 Chailly en Brie - Tél :

01 64 75 87 50 – www.labretonniere.fr

cfa.seine-et-marne@educagri.fr